

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_6\_2

Objet : **Décision modificative n° 3 du budget primitif 2023**

**VOTE**  
**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Chantal GARCIA à M. Joël YERPEZ

M. Éric SPINELLY à M. Patrice MARTIN

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

Absents excusés : Mme Hinda DAHMAN et M. Stéphane SARDA

Absent : M. Charly BARBAROUX et Mme Nathalie CLAUZEL

Secrétaire de la séance : Mme Myriam SEILER

## Décision modificative n° 3 du budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réajuster les prévisions, en dépenses et en recettes, du budget primitif 2023, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les mouvements décrits ci-après.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

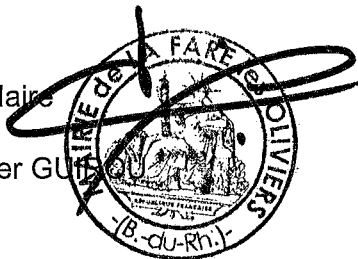
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les mouvements de la section de fonctionnement et d'investissement tels que décrits ci-après.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Olivier GUILLON



La secrétaire de séance

Myriam SEILER

